

Décision

Générale

colonial

Décision n° 987 les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charge de famille.

n° 987

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charge de famille pour compter du : 1er juin 1945 : 1022 Hassim Mohamed, 2e cl., 2e Cie. 1224 Houssein Ali, 2e cl., 2e Cie. 25 juin 1945 : 1015 Hassan Moussa, 1re cl., 2e Cie. 20 mai 1945 : 1437 Issé Ismaël, 2e cl., 2e Cie. 23 mai 1945 : 1053 Omar Mohamed, 2e cl., 2e Cie.